



# **Concept de protection dans le cadre du Covid 19**

## **Version 1.1**

### **1. Évaluation des risques**

- 1.1.** Les navigateurs-trices / skieurs-ses et les entraîneurs présentant des symptômes de maladie (tels que fièvre, toux, douleurs musculaires) ne se rendent pas à l'entraînement mais restent chez eux et contactent leur médecin ou un hôpital par téléphone. Le club doit également en être informé.
- 1.2.** Afin de limiter les contacts, les groupes sont appelés à toujours s'entraîner dans la même composition et avec le même entraîneur dans la mesure du possible.
- 1.3.** Les manipulations impliquant un contact physique, doivent être évitées.

### **2. Arrivée, départ au/du club**

- 2.1.** Dans la mesure du possible, les participant-e-s se rendent à l'entraînement par leurs propres moyens (à pied, à vélo, avec leur propre véhicule, transportés par leurs parents, etc.). Les transports en commun sont à éviter. Nous recommandons le port de masques de protection lors de l'utilisation des transports publics. En cas de transport assuré par les parents, les conducteurs restent dans la voiture, s'en vont et récupèrent les navigateurs-trices / skieurs-ses à l'heure convenue. Ils ne sont pas autorisés à stationner dans l'enceinte du club. Les règles de distance doivent être respectées dès l'arrivée dans l'enceinte du club.

### **3. Infrastructures**

- 3.1.** Les groupes ne doivent pas se mélanger, ce qui implique que les heures de début et de fin doivent être décalées de manière à ce qu'un seul groupe à la fois présent sur le site. Les chariots et les remorques ne peuvent être touchés et déplacés que par les personnes en charge du bateau s'y rattachant. Les groupes sont autorisés à arriver au maximum 10 minutes

avant le début de l'entraînement et doivent quitter le club-house et ses environs dans les 10 min.

- 3.2.** Vestiaires et douches : Les vestiaires resteront fermés, (la douche doit être prise chez soi).  
Seules les toilettes handicapées seront ouvertes et son utilisation et soumise aux règles suivantes :
- se désinfecter les mains en utilisant le gel hydrologique (à votre disposition avant de rentrer dans les toilettes).
  - se laver les mains après.
  - laisser le lieu dans le même état que vous l'avez trouvé.
- 3.3.** Chaque fois que cela est possible et nécessaire, les cours théoriques et les discussions à terre auront lieu en plein air
- 3.4.** Pour les Laser qui seront utilisés par plusieurs personnes. La barre, dérive, les écoutes, l'équipement et les accessoires seront désinfectés après chaque séance d'entraînement. En utilisant le bac désinfectant à l'entrée de la voilerie.
- 3.5.** Les bateaux devront être ranger à la place qui leurs a été attitrée, ainsi que les mise à l'eau quand les bateaux naviguent.
- 3.6.** L'accès à la voilerie est limité à un junior à la fois, qui pourra être accompagné de l'entraîneur avec l'obligation de garder 2 mètres entre eux
- 3.7.** L'accès au bureau des moniteurs est interdit.

## **4. Modalités et conditions d'entraînement**

- 4.1.** Les entrainements sont ouverts aux compétiteurs des groupes compétition et école de sport.  
Une totale autonomie des juniors est exigée pour la manipulation et la mise à l'eau des bateaux pour la voile ou la préparation de leur matériel pour le ski.
- 4.2.** Si plusieurs groupes s'entraînent en même temps, une distance d'au moins 200 m entre les groupes doit être maintenue sur l'eau. Il ne doit pas y avoir de mélange des groupes sur l'eau, d'utilisation conjointe de marques de parcours, d'exercices de départ communs ou d'autres formes d'entraînement similaires.
- 4.3.** Sécurité : Afin d'éviter des opérations majeures de sauvetage et de remorquage (possibilité de contact entre les navigateurs-trices de bateau à bateau ou avec l'entraîneur), les entraînements doivent être arrêtés ou ne pas commencer en présence de vent et de conditions météorologiques incertaines. En cas d'allumage des signaux d'avertissement orange (avertissement de vent fort à partir de 25 nœuds), aucun entraînement sur l'eau ne peut avoir lieu et il faut immédiatement quitter l'eau.
- 4.4.** Aucun junior ne devra être présent à port Choiseul pour une pratique privée durant les heures d'entraînement officiel du CNV.

- 4.5.** Les entraîneurs sont responsables de faire respecter ces règles et de veiller à leur bonne application.
- 4.6.** Ce présent règlement doit être approuvé et signé par tous les parents et juniors concerné.
- 4.7.** Les parents sont responsables d'expliquer les directives à leur(s) enfant(s) ainsi que de prendre connaissance du concept de la fédération nationale (Voile ou Ski nautique).

### **Annexe :**

- 1.** Groupe d'entraînement de l'activité voile
- 2.** Concept de protection SwissSaling
- 3.** Concept de protection Fédération Suisse de Ski nautique

**Note :** Les groupes pour l'école de sport de la Section Ski sont composés directement par chef entraîneur : Konstantin Kakorych

Port-Choiseul, le \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_